


**BIRDS**

Conseil & Coaching



Code de déontologie applicable à la pratique du coaching personnel et professionnel, cette charte est l'expression d'une réflexion éthique de notre collectif; il s'agit de principes valables aussi bien sur les accompagnements en présentiel et/ou à distance.



Le coach s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de sa formation, de son expérience et de sa supervision.

Le coach s'astreint au secret professionnel pour tout le contenu de la démarche.

En cas de prise en charge du coaching par un tiers-financeur (entreprise, institution ou personne physique), la restitution éventuelle au commanditaire est de la responsabilité du seul coaché.

Le coach est tenu de disposer d'un lieu de supervision par un pair ou un tiers compétent, et d'y recourir à chaque fois que la situation l'exige.

Conscient de sa position, le coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence. Il se comporte avec loyauté vis-à-vis du coaché dont il a accepté la confiance.

Le coach est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation au sein de laquelle s'inscrit l'activité du coaché.

Toute demande de coaching, lorsqu'il y a prise en charge par une organisation, répond à deux niveaux de demande :

L'une formulée par l'entreprise et l'autre par l'intéressé lui-même.

Le coach valide la demande du coaché & s'assure du caractère volontaire de sa démarche.



Le coach peut refuser une prise en charge de coaching pour des raisons propres à la demande, au demandeur, à l'organisation, ou à lui-même.

Il indique dans ce cas un de ses confrères.

Le coach prend tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de sa demande, le développement professionnel et personnel du coaché, y compris en ayant recours, si besoin est, à un confrère ou à une expertise complémentaire.

Le coach adapte son intervention dans le respect des étapes de développement du coaché, auquel il reconnaît le droit de renoncer au coaching à tout moment, sans avoir à s'en justifier.

Le coach se doit d'être attentif à la signification et aux effets du lieu et du dispositif adoptés pour la séance de coaching.

Dans le cas où il constaterait que les conditions de réussite du coaching ne sont plus réunies, le coach s'autorise, en concertation avec le coaché, à interrompre la mission.

Le coaching est une technique de développement professionnel et personnel. Le coach laisse de ce fait au coaché toute la responsabilité de ses décisions et actions.

Le coaching à distance s'opère dans un espace garantissant la confidentialité, avec une plateforme digitale sécurisée et garantissant la protection des données.

En cas de besoin d'enregistrement de la séance, le coach et le coaché conviennent par accord mutuel de l'usage de cet enregistrement.



# BIRDS

*Spread your wings*